CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

SAMEDI 11 JUILLET

INTERVENTION DE M. OLIVIER PASSELECQ, PRÉSIDENT DE SÉANCE



« C'est donc, mes chers collègues, en vertu de la loi, en l'espèce le *Code Général des Collectivités territoriales*, que je préside votre assemblée en tant que doyen d'âge. C'est une séance solennelle, consacrée comme indiqué dans l'Ordre du Jour uniquement à l'élection du Maire et des Adjoints.

Oserais-je vous dire que « le jour de gloire est arrivé » ? Ce serait peut-être un peu fort ! Mais ce que je peux vous dire, en revanche, c'est que le jour d'y croire est arrivé. De croire que nous allons enfin pouvoir entrer dans cette nouvelle mandature et installer le Conseil du 6^e arrondissement. Alors bien

évidemment, cette élection s'est déroulée dans des circonstances exceptionnelles, uniques dans notre Histoire de France, dans l'Histoire institutionnelle et politique de ce pays, provoquées par une pandémie qui elle aussi est unique dans l'Histoire de l'Humanité et de la planète.

En tant que professeur de droit constitutionnel, je vais devoir apprendre un nouveau mode de scrutin à mes étudiants : le scrutin à 2 tours, espacés de trois mois et demi entre le premier et le second tour! Un mode de scrutin typiquement français, que personne au monde n'aurait osé appliquer, mais qui a été validé par le Conseil Constitutionnel. Nous sommes donc bien sûrs obligés de nous incliner.

Ces circonstances exceptionnelles, qui resteront dans nos mémoires à tous, ont provoqué une forte abstention, même si le taux de participation dans le 6^e arrondissement a été supérieur au taux moyen de participation dans la capitale. Alors certains ont pu penser que nous serions des élus moins légitimes à cause de cette abstention. Il n'en est bien sûr rien. Nous sommes on ne peut plus légitimes. Ce serait faire injure aux électeurs qui sont allés dans les bureaux de vote déposer leurs bulletins dans l'urne ou qui ont voté par procuration, et ce serait faire fi du suffrage universel et de la démocratie que d'affirmer le contraire.

Nous sommes donc bel et bien des élus locaux et territoriaux tout à fait légitimes. Des élus locaux qui ont été, disons-le, quelque peu ignorés, voire dédaignés ces dernières années, mais qui se sont « rappelés au bon souvenir » du pouvoir central lorsqu'il s'est agi de pallier les défaillances et les insuffisances de l'État pendant la crise sanitaire. Nous avons su montrer que nous avions pleinement assumé nos responsabilités.

Ces responsabilités que nous avons su montrer dans des circonstances très difficiles, je ne doute pas un seul instant que nous continuerons à les assumer en exerçant le mandat que nous ont confié les électeurs - mais que nous allons exercer maintenant au nom de la République - avec pour seule ambition le service public, l'intérêt général et si vous me permettez cet emprunt à Thomas d'Aquin, le bien commun. Je suis sûr que nous remplirons notre mandat dans la dignité. »